



FICHE FORMATION

BPJEPS ASEC

Intitulé complet : Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport

Spécialité : animateur

Mention : «animation socio-éducative ou culturelle»

RNCP : 39926

Certificateur : ministère des sports et des jeux olympiques et paralympiques

Habilitation n° 25ALPHABBPBC0035

Public : animateur salarié ou bénévole, apprenti, demandeur d'emploi, personne en reconversion souhaitant se professionnaliser dans le champs de l'animation.

Formation accessible en contrat d'apprentissage

Prérequis :

a) Produire **l'un des deux** certificats relatifs au secourisme suivants, assorti le cas échéant d'une attestation de formation «maintien-actualisation des compétences obligatoires» (MAC):

– a minima le certificat de compétences relatif à l'unité d'enseignement «prévention et secours civiques de niveau 1» (**PSC1**) ou équivalent

– le certificat de sauveteur secouriste du travail (**SST**) en cours de validité;

b) Produire une **attestation d'expérience d'animateur d'une durée minimale de deux cents heures**, délivrée par la ou les structures d'accueil concernées

Est dispensé des prérequis le(la) candidat(e) titulaire d'un diplôme figurant dans la liste suivante :

- **CQP** "animateur périscolaire" (uniquement le b)) ; **CPJEPS** «animateur d'activités et de vie quotidienne» ou «animateur d'activités et de vie quotidienne dans toute structure de loisirs et d'animation socioculturelle»

- **BAFD** justifiant de 168 heures minimum d'animation effectuées après l'obtention de celui-ci (uniquement le b)) ; **CC DACM** justifiant de 168 heures minimum d'animation effectuées après l'obtention de celui-ci.

- **BPJEPS** complet quelle que soit la spécialité ; UC 1 ou 2 du BPJEPS spécialité "animateur" ; UC 3 et / ou 4 du BPJEPS mention «activités du cirque», «animation culturelle», «animation sociale» ou «éducation à l'environnement et au développement durable» ; UC 4 du BPJEPS spécialité «animateur» mention «loisirs tous publics»

Équivalences

Diplômes professionnels	BC 1	BC 2	BC 3	BC 4
UC 1 ET 2 du BPJEPS toute spécialité	X			
UC 3 ET 4 du BPJEPS spécialité «animateur» mention «activités du cirque», «animation culturelle», «animation sociale» ou «éducation à l'environnement et au développement durable»			X	
UC 4 du BPJEPS spécialité «animateur» mention «loisirs tous publics»			X	

Nombre de stagiaires et apprentis par session : de 8 à 18

Objectifs de la formation :

Objectif **général** : Acquérir les compétences nécessaires à la conception, la préparation, l'animation et l'évaluation d'actions et de projets d'animation socio-éducative ou culturelle auprès de différents publics dans différents contextes.

Objectifs **spécifiques** :

Être capable de construire des relations inclusives et de réguler les dynamiques de groupe pour favoriser la socialisation, l'autonomie et le bien-être des publics accueillis.

Être capable de concevoir, mener et évaluer une séquence d'animation socio-éducative ou culturelle inclusive et participative pour favoriser l'émancipation et l'interaction sociale des publics.

Être capable de concevoir en équipe, planifier, mettre en oeuvre, gérer et évaluer des projets d'animation inclusifs et durables, en tenant compte des besoins des publics et des ressources locales.

Être capable de communiquer efficacement sur les activités d'animation en adaptant les outils et contenus aux besoins des publics.

Objectifs **opérationnels**

Valider tout ou partie des 4 BC (blocs de compétences) du BPJEPS ASEC (voir p.5/6 Sanction de la formation).

Programme (modulable en fonction des objectifs opérationnels) :

Module 1 : Être acteur de sa formation / positionnement

Module 2 : Organiser, encadrer et animer le «vivre ensemble» des publics accueillis

Module 3 : Concevoir, conduire, en sécurité et évaluer des séquences d'animation

Module 4 : Concevoir et mettre en oeuvre des projets d'animation

Module 5 : Valoriser les activités et les projets d'une structure

Module 6 : Finaliser son parcours de formation

Durée du parcours complet

16 mois, 546 heures en centre de formation, 1500 heures en alternance.

Possibilité de parcours partiel.

Modalités et délais d'accès

Une nouvelle session tous les 12 à 16 mois environ ; entrée en cours de formation possible selon expérience et allègements (nous contacter).

Début de la prochaine session : janvier 2027.

Dossier de candidature à renvoyer une semaine avant les sessions de recrutement.

Le candidat doit passer un entretien de recrutement de 15 à 30 minutes afin de finaliser le diagnostic du besoin de formation et d'examiner la faisabilité pratique de la formation.

Tarif prochaine session

12,5 € / heure soit 6 825 € en parcours complet

Contact :

Nadège Gouzilh, beylemebjeps@gmail.com, 06 01 63 46 85

Accessibilité aux personnes en situation de handicap.

Contactez le référent handicap pour envisager les modalités. Martin Farcy, beyleme.insertion@hotmail.fr, 05 53 80 18 19

Méthodes mobilisées

Formation en présentiel. Alternance, pédagogie active en individuel et en collectif, apports théoriques et exercices d'application.

Modalités d'évaluation

Mises en situation, projets menés en formation-action, QCM, examens blancs.

Sanction de la formation

Diplôme attestant de l'obtention de quatre blocs de compétences pouvant être validés séparément. Les BC 1 et BC 2 sont communs à tous les BPJEPS.

BC 1: Concevoir et mettre en œuvre des projets d'animation dans le cadre de l'organisation de travail d'une structure du champ du sport ou de l'animation

BC2 : Valoriser les activités et les projets d'une structure du champ du sport ou de l'animation

BC3 : Concevoir, conduire, en sécurité et évaluer des séquences d'animation et des séances d'activités culturelles, éducatives ou sociales dans le cadre du projet et de l'organisation de la structure

BC4 : Organiser et encadrer le «vivre ensemble» des publics accueillis au sein d'une structure proposant des activités de loisirs et d'animation socioculturelle

Évaluation de la satisfaction

Bilan chaque fin de semaine de formation ; bilan intermédiaire et final de la formation avec les formateurs et les structures d'alternance.

Indicateurs de performance sessions 2022 et 2023 et 2025 BPJEPS spécialité animateur mention loisirs tous publics et éducation à l'environnement vers un développement durable (le BPJEPS ASEC a remplacé ces deux diplômes) :

Indicateur	Réalisé
Taux de réussite des candidats présentés	90%
Taux de présentation aux certifications	95,5%
Taux d'interruption en cours de formation	6,1 %
Taux de rupture des contrats d'apprentissage conclus	6,25%
Taux de poursuite d'étude	6,33 %
Taux de satisfaction stagiaires et apprentis	92,25%
Taux d'insertion à 6 mois (taux de réponse : 70%) :	85,7 %
Taux d'insertion à un an (taux de réponse : 75,40%) :	77%

Taux d'insertion des apprentis : [Inserjeunes](#)

Valeur ajoutée de l'établissement :

Centre d'animation rurale depuis 30 ans, impliqué depuis 20 dans la formation d'animateurs BEATEP puis BPJEPS en Dordogne, l'association est une structure reconnue en matière d'animation de territoire et de formation d'animateurs : partenariats financiers avec le Département, la Région sur de nombreux projet ; création d'outils de médiation pour le CD 24, le CD 33, des syndicats de rivière, le fond de développement de la vie associative en Dordogne.

Débouchés :

Animateur(trice) d'activités socio-éducatives ou culturelles dans le cadre de structures relevant du secteur public (collectivités territoriales et établissements publics) ou du secteur privé (associations,...), ainsi que sous statut de travailleur indépendant dans différentes filières professionnelles :

- Animation socioculturelle et sportive,
- Animation scientifique et technique,
- Tourisme et développement local,
- Agriculture et ruralité,
- Protection et gestion de l'environnement

Code(s) ROME :

- K1206 - Intervention socioculturelle
- G1203 - Animation de loisirs auprès d'enfants ou d'adolescents

Suite de parcours possibles :

- Pour intégrer la fonction publique : préparer le concours de la fonction publique hospitalière (pour devenir animateur) ou de la fonction publique territoriale (pour devenir animateur territorial ou éducateur territorial des activités physiques et sportives) ;

- Pour évoluer dans l'emploi (poste à responsabilité) :

Licence pro VAMTR DEJEPS DESJEPS Master Ingénierie de l'Animation Territoriale

- Pour acquérir des compétences supplémentaires : Autre spécialité ou certificat complémentaire du BPJEPS

Ensemble des équivalences et passerelles

entre diplômes de Jeunesse et sport, avec le ministère de l'éducation nationale, avec le ministère du travail, avec le ministère de la santé : S'agissant d'un nouveau diplôme les équivalences ne sont pas encore définies (en attente de parution du décret spécifique).